

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU
8/12/2022

Tous les membres sont présents sauf : M. LIOCHON, Mme CRENAUT-GAUDILLAT excusés.

Absente : Hélène BLONDEAU

POUVOIRS :

Mme CRENAUT-GAUDILLAT donne pouvoir à Mme RAGONDET

M. LIOCHON donne pouvoir à M. DUBETIER

Mme GRANDCLAUDE est élue secrétaire de séance.

AJUSTEMENTS DE CREDITS

Le Maire expose au conseil la nécessité de procéder à des ajustements de crédits tels que définis ci-dessous :

AJUSTEMENTS DE CREDITS

ART 61551 - 80 €

ART 1641 + 4 300 €

ART 673 + 80 €

ART 61523 + 4300 €

Voté à l'unanimité

Motion AMF sur les Finances Locales

Le Conseil municipal de la commune exprime sa préoccupation concernant les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes des communes et leur fonctionnement.

La commune soutient les positions de l'AMF qui propose :

- Indexer la DGF sur l'inflation
- Maintenir l'indexation des bases fiscales
- Renoncer à la suppression de la CVAE
- Rénover les procédures d'attribution de la DETR et de la DSIL
- Créer un bouclier énergétique d'urgence
- De réintégrer les opérations d'aménagement, d'agencement et d'acquisitions de terrains dans l'assiette du FCTVA.

- Permettre aux collectivités de sortir sans pénalités financières des nouveaux contrats de fourniture d'énergie
- Donner aux collectivités qui le souhaitent la possibilité de revenir aux tarifs réglementés de vente

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

SUBVENTIONS POUR RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE MATERNELLE

Le Maire informe l'assemblée des délais à respecter afin de solliciter les demandes de subventions pour les investissements 2023.

Pour le projet de rénovation énergétique de l'école maternelle, la commune peut bénéficier de la subvention « Appel à projet » versée par le Département de Saône et Loire de 30 % du montant HT du coût des Travaux, et peut également bénéficier de la subvention « DETR/DSIL » versée par les services de l'Etat de 30 à 35 % du montant HT du coût des travaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise le Maire à faire les démarches pour demander les subventions.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT

Le Maire propose à l'assemblée de fixer le montant de remboursement des frais de déplacement afin d'indemniser les agents et les bénévoles de la bibliothèque.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

CREDITS CULTURELS POUR ECOLE PRIMAIRE ET MATERNELLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe le montant des crédits culturels pour l'année 2022 qui seront versés à l'école primaire et à l'école maternelle.

- **Ecole primaire** **420 €**
- **Ecole maternelle** **640 €**

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

QUESTIONS DIVERSES

Recrutement d'un adjoint technique au 1^{er} février 2023

SICED : permanences de distribution des sacs jaunes

PLUI

PROJETS 2023 :

- Ecole maternelle
- Projet photovoltaïque sur le toit des ateliers
- Plafond acoustique cantine
- Place handicapée cimetière + places réservées
- Sécurité routière
- Ressources humaines : mise à niveau RIFSEEP, sécurité, heures
- Projet d'agrandissement de l'école primaire
- Plantations à voir : école, maison pour tous, cimetière

SEANCE LEVEE A 21 h 35

Le Maire,

Thierry RAVAT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Thierry Ravat', written over a horizontal line.

